

Journée internationale de la démocratie

Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement du Botswana Gaborone, Botswana, 14 – 16 septembre 2009



DECLARATION DE GABORONE

Nous, participants à la Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique tenue à la faveur de la deuxième Journée internationale de la démocratie, avons passé en revue les difficultés que rencontre la démocratie dans le monde en général et en Afrique en particulier. Nous avons pris connaissance du sondage d'opinion commandé par l'Union interparlementaire (UIP) sur les attitudes de l'opinion publique dans le monde vis-à-vis de la démocratie d'où il ressort que, s'il existe un large soutien à la démocratie, les citoyens ont de sérieux doutes sur la façon dont fonctionne la vie politique dans leur propre pays.

Nous réaffirmons notre engagement à faire respecter les principes fondamentaux de la démocratie. En particulier, nous affirmons une fois de plus que la démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques. L'état de démocratie suppose le droit de n'être pas inquiété pour ses opinions et celui de chercher, recevoir et répandre les informations et les idées, sans considérations de frontières, par quelque moyen d'expression que ce soit. Nous réaffirmons en particulier la validité de la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par l'UIP au Caire en septembre 1997.

La démocratie a fait des progrès considérables dans le monde entier. Pourtant, elle continue de se heurter à de graves difficultés. Dans de nombreuses régions du monde dont l'Afrique, la démocratie est menacée par le non-respect des droits de l'homme, l'intolérance, les changements anticonstitutionnels de gouvernement (coups d'Etat, recours à des moyens inconstitutionnels pour se maintenir indéfiniment au pouvoir, réémergence des régimes autocratiques), et l'écart qui sépare les gouvernants des gouvernés. Nous avons assisté à l'émergence d'une caste de dirigeants politiques préoccupés avant tout de leurs propres intérêts et dont le seul objectif est de se servir, et non de servir le peuple. Dans de nombreux pays, les femmes demeurent exclues des processus décisionnels politiques influents.

Parmi les autres défis à la démocratie, il y a la mauvaise gestion des élections et la tendance croissante, tant pour les partis au pouvoir que pour les partis d'opposition, à refuser le résultat des élections. Nous réaffirmons que des élections libres et régulières auxquelles toute personne éligible peut participer dans un esprit de libre concurrence sont cruciales pour le développement de la démocratie. Il faudra réexaminer attentivement le rôle et le statut des commissions électorales nationales afin qu'elles puissent exercer leurs fonctions de manière indépendante et impartiale. En outre, nous exhortons les autorités compétentes à envisager d'établir des commissions électorales régionales qui assureraient la mise en commun des ressources des différents pays.

Nous déplorons la tendance qu'ont certains pays à vouloir imposer la démocratie à d'autres pays par la force.

Ces dernières années, nous avons constaté l'émergence d'accords postélectoraux de partage du pouvoir. Nous n'ignorons pas que de tels arrangements sont parfois nécessaires pour rétablir la paix dans des sociétés fragilisées au lendemain des élections. Nous insistons néanmoins sur le fait qu'ils ne doivent pas

être utilisés pour s'opposer à la volonté souveraine du peuple, ou la contourner, et que là où ils ont été mis en place, ils ne doivent l'être que pour une courte période.

Nous avons débattu de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui est propre à concourir au renforcement de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme sur le continent africain. La majorité de nos Etats sont parties à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et, partant, souscrivent aux idéaux qui sous-tendent ces deux Chartes. Nous déplorons que, depuis son adoption par l'Union africaine le 30 janvier 2007, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ne soit pas entrée en vigueur parce qu'elle n'a pas obtenu le minimum requis de 15 ratifications. Aussi nous engageons-nous à agir dans nos parlements pour assurer, le plus rapidement possible, la ratification et l'entrée en vigueur de cet instrument important. Nous prendrons par ailleurs des mesures pour faire mieux connaître la Charte et la transposer en droit interne, tout en réfléchissant à la manière de l'améliorer pour l'avenir. Nous affirmons que les parlements doivent être étroitement associés à ce processus.

Nous réaffirmons le rôle central que jouent les parlements en démocratie. Nous voyons dans le Parlement un forum idéal pour concilier les intérêts contradictoires qui traversent la société et promouvoir le dialogue et la réconciliation. Cependant, nous sommes préoccupés par l'érosion de l'autorité du Parlement et de son image publique en raison du sentiment largement répandu qu'il n'est pas en mesure de servir efficacement la population. Nous avons donc réfléchi aux moyens d'améliorer le fonctionnement de la démocratie. Nous nous engageons à aider nos parlements et leurs membres à implanter une culture du service à la population. La loyauté envers le peuple et la Constitution, et non à des individualités, aidera les parlements à améliorer leur image et à s'assurer la confiance du public. La loyauté envers le peuple dicte aussi que nous, parlementaires, nous efforcions de rester toujours en contact avec la population pour pouvoir mieux en défendre les intérêts et œuvrer à son bien-être par une gouvernance socio-économique plus responsable.

Nous sommes résolus à travailler sans relâche pour rendre les parlements plus démocratiques en Afrique. Nous veillerons à ce que nos parlements soient toujours plus représentatifs, transparents, accessibles, responsables et efficaces au niveau tant national qu'international. Pour que les parlements soient représentatifs, il faut que toutes les composantes de la société dans sa diversité - hommes et femmes, jeunes, groupes ethniques, culturels et religieux - soient équitablement représentées et que leurs représentants puissent prendre part utilement aux travaux du Parlement. Les parlements doivent s'affirmer davantage dans l'exercice de leur droit constitutionnel à demander des comptes à l'exécutif par souci d'une meilleure gestion des ressources.

Nous sommes fermement résolus à promouvoir un environnement qui permette l'expression de toutes les tendances de l'opinion dans la vie politique. Nous soulignons la nécessité pour les partis au pouvoir et les partis d'opposition d'avoir des chances égales (financement public, accès à l'information, représentation dans les diverses instances du Parlement, etc.) de contribuer utilement au débat politique et d'instaurer concrètement les pouvoirs et contre-pouvoirs inhérents à tout système de gouvernement véritablement démocratique et responsable. Nous réaffirmons la validité du Statut-type UIP de l'opposition au Parlement adopté à Libreville en 1999.

Nous avons pris connaissance d'exemples très intéressants de fusion réussie entre des formes et structures de gouvernance traditionnelles et modernes qui rend la démocratie plus inclusive et participative. Nous encourageons ces évolutions car elles enrichissent le débat sur la démocratie, rapprochent le gouvernement des citoyens et impliquent davantage ces derniers dans la gestion des affaires publiques, et produisent des résultats qui sont plus en phase avec le bien-être de la population.

Nous avons constaté que l'intolérance en politique compromet la capacité des institutions de gouvernement à travailler efficacement. Nous sommes résolus à favoriser la tolérance en politique, entre citoyens et entre dirigeants politiques, à travers plus d'éducation, une meilleure communication, et, surtout, à nous conformer aux normes les plus élevées d'éthique dans la vie publique.

Nous sommes résolus à veiller à ce que la liberté d'expression devienne une réalité pour tous, y compris les parlementaires. Il est essentiel que les parlementaires puissent s'exprimer librement afin de défendre les intérêts du peuple, sans entrave ni crainte de représailles. Aussi sommes-nous résolus à mettre en place des garanties pour faire respecter les droits de l'opposition politique. L'opposition ne devrait jamais être diabolisée ou peinte sous les traits de l'ennemi.

De la même façon, nous veillerons à ce que soient mises en place des règles et procédures pour que les parlementaires puissent s'exprimer librement au nom de leurs électeurs, dans l'intérêt national et selon leur conscience, sans crainte de harcèlement ou de sanction, comme la déchéance du mandat parlementaire. Nous avons vu que la tolérance au sein des partis politiques, caractérisée par le libre débat et la prise de décision consensuelle, produit des partis forts et tempère l'indiscipline qui est préjudiciable à la stabilité. Aussi encourageons-nous les partis politiques à renforcer la démocratie interne afin que tous leurs membres puissent participer aux débats internes du parti et influer sur les grandes orientations dans un climat d'accommodement mutuel.

Nous avons noté le rôle important que jouent les assemblées parlementaires régionales dans le travail normatif, la résolution des crises politiques et la promotion de la démocratie en Afrique, et nous les encourageons dans cette voie. Nous encourageons également les institutions régionales à instituer des mécanismes qui obligeraient les participants aux élections à en accepter les résultats, et qui sanctionneraient tout manquement à cet égard.

Nous décidons de transmettre la présente déclaration à nos parlements et de les exhorter à ne rien épargner pour qu'un prolongement concret lui soit donné. Nous prions instamment l'Union interparlementaire de porter la présente Déclaration à l'attention de tous les parlements africains et de les encourager à prendre des dispositions pour qu'elle soit appliquée.

Nous invitons l'UIP à transmettre la présente Déclaration à l'Union africaine et à demander que des initiatives conjointes soient entreprises en vue de l'entrée en vigueur, le plus tôt possible, de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Nous demandons enfin à l'UIP et à l'Union africaine d'élaborer une stratégie commune pour suivre la mise en application de la Charte.

Nous exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement et au Parlement du Botswana d'avoir accueilli notre conférence.

La Déclaration de Gaborone a été adoptée à l'unanimité le 16 septembre 2009 par les participants à la Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique.